

Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes - Année 2025

Synthèse

Indicateurs	Montant annuel (€)	Pondération de référence (points)	Pondération TIT/CONT (points)	Pondération ISAE-ENSMA (points)
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes à corps, grade et échelon équivalents.	<i>Données indicatives sur l'échantillonnage</i>	80	36,60	76,60
1-1/ Moyenne de la rémunération des femmes.	53 886,12			
1-2/ Moyenne de la rémunération des hommes.	54 170,98			
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes par catégorie hiérarchique équivalente.	<i>Données indicatives sur l'échantillonnage</i>		40,00	
2-1/ Moyenne de la rémunération des femmes.	31 182,66			
2-2/ Moyenne de la rémunération des hommes.	29 816,70			
3/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.		20	8,00	8,00
3-1 / Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.	3			
3-1 / Nombre de hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.	7			
Index obtenu		100	84,60	

Taux de pénalité défini par le décret 2023-1136 pour un index à 84,60 :

Montant de la pénalité (nulle) :

0,00%

0,00 €

Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes - Année 2025

Réf. Décret n°2023-1137 du 5 décembre 2023

INDICATEUR 1 - Ecart global de rémunération annuelle F/H - Agents fonctionnaires

Corps/grade/échelon	Moyenne rému H	Moyenne rému F	Résultats	Nb points
PR 1CL échelon 03 - C3	83 294,12	85 355,04	- 2,47	40
PR 1CL échelon 03 - C2	78 960,86	88 505,73	- 12,09	40
PR 1CL échelon 03 - C1	78 257,37	77 513,28	0,95	39
MCF CN échelon 09	64 585,13	60 025,75	7,06	31
MCF CN échelon 07	60 719,30	58 519,86	3,62	36
MCF CN échelon 06	51 499,87	54 202,04	- 5,25	40
APAE échelon 10	65 434,94	61 757,95	5,62	34
APAE échelon 09	61 355,04	61 353,56	0,00	40
IGE HC échelon 07	55 823,02	49 575,11	11,19	23
IGE HC échelon 05	56 337,60	56 235,00	0,18	39
ASI échelon 08	40 671,32	36 693,12	9,78	27
TECH CS échelon 08	32 076,49	33 035,91	- 2,99	40
TECH CN échelon 07	29 151,62	29 440,43	- 0,99	40
TECH CN échelon 06	27 070,08	28 439,59	- 5,06	40
TECH CN échelon 05	27 327,96	27 639,36	- 1,14	40
<i>Moyenne globale</i>	54 170,98	53 886,12		36,6

INDICATEUR 2 - Ecart global de rémunération annuelle F/H - Agents contractuels

Catégorie hiérarchique	Moyenne rému H	Moyenne rému F	Résultats	Nb points
CONTRACTUELS CAT A	36 068,63	36 971,31	- 2,50	40
CONTRACTUELS CAT B	27 849,62	30 039,30	- 7,86	40
CONTRACTUELS CAT C	25 531,86	26 537,38	- 3,94	40
<i>Moyenne globale</i>	29 816,70	31 182,66		40

INDICATEUR 3 - Nombre d'agents du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Moyenne rému annuelle	Genre	
95 079,56	Homme	7 hommes - 3 femmes
92 288,62	Homme	
91 150,44	Homme	
88 505,73	Femme	
85 355,04	Femme	
83 294,12	Homme	
80 175,42	Homme	
78 960,86	Homme	
78 597,24	Femme	
78 257,37	Homme	